FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

L'ancien ministre Owono Mba épinglé par le scorpion

Guy-Romuald MABICKA Libreville/Gabon

PRÈS les patrons des entreprises publiques et certains de leurs collaborateurs, les interpellations concernent à présent d'anciens membres du gouvernement, dans le cadre de l'opération Scorpion. Un quatrième ministre a d'ailleurs été interpellé mercredi par les forces de l'ordre. En effet, après Brice Laccruche Alihanga (Suivi de la

Stratégie de l'investissement humain et des Objectifs de développement durable), Emmanuel Norbert Tony Ondo Mba (Énergie et Ressources hydrauliques) et Noël Mboumba (Mines, Pétrole, Gaz et Hydrocarbures), Roger Owono Mba se trouve à son tour en garde à vue dans les locaux de la direction générale des recherches (DGR). L'ex-ministre de l'Économie, des Finances et des Solidarités nationales a été mis aux arrêts, il y a deux jours à Li-

Selon une source judiciaire proche du dossier qui n'a pas donné plus de détails, il a été interpellé pour "présomption de détournement de l'argent public, corruption et blanchiment des capitaux". Donc la même affaire que celle dans laquelle sont poursuivis ses trois homologues susnom-

Avec cette nouvelle arrestation, nombreux se demandent à qui le prochain tour et quelles pourraient

être les prochaines mesures à prendre si les personnes accusées ou soupçonnées étaient reconnues coupables? Cependant, dans l'entretien exclusif accordé à notre rédaction, en octobre dernier, le président Ali Bongo Ondimba laissait entendre que "compte tenu de la gravité des faits reprochés aux personnes incriminées, l'opération Mains propres est plus que jamais d'actualité". Attendons donc de voir ce

qu'il en sera demain.



Roger Owono Mba à son tour aux mains de la DGR.

Tribunal: Landry Washington saura le 27 décembre prochain

E. NDONG-ASSEKO Libreville/Gabon

E 27 décembre prochain, on saura si Landry Amieng Washing-Iton, détenu depuis août 2016 à Gros-Bouquet, pourra être élargi. À l'audience du 2 décembre dernier de la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel judiciaire de Libreville, l'on a assisté aux joutes oratoires entre le ministère public et l'un des avocats de l'accusé, Me Anges Kévin Nzigou, autour de cette question.

Pour ce dernier, "il n'y a pas de raison que son client continue de rester en prison", au sens de l'alinéa 3 de l'article 394 nouveau Code pénal, qui dispose que "la Cour d'appel doit statuer dans les deux mois, faute de quoi, le prévenu est mis d'office en liberté à la diligence du ministère public". Se fondant sur cette disposition, il a interpellé le ministère public quant à la stricte application de la loi.

"Depuis juillet 2019, on avait dit qu'il devait sortir et, depuis cette date, les deux mois prévus par la loi sont largement dépassés, d'autant que nous nous trouvons en décembre 2019. Le ministère public est hors-la loi, parce qu'il y a des diligences de poursuites qui ne sont pas respectées", a-t-il relevé, frustré.

Pour le parquet général cependant, l'exigence posée par le conseil n'était pas soutenue par des éléments nouveaux quant au dernier procès. Il a donc souhaité qu'une demande de liberté provisoire soit formulée, à l'effet de solliciter l'élargissement du détenu. Ce qu'a objecté Me Nzigou : "Que vaut ma lettre par rapport à la loi ? Ma demande est-elle au-dessus de la loi? Nous devons appliquer la loi, tel que stipulé par l'article 394 alinéa 3. Cette écriture n'appelle aucune explication; et donc rien ne justifie aujourd'hui que personne ne puisse s'inquiéter de cette détention qui devient véritablement arbitraire depuis le 6 juin 2019".

À la suite de quoi, le président de séance, prenant en compte les avis des uns et des autres, a proposé l'examen de l'affaire pour le 27 décembre prochain. Ce qui n'a pas eu l'heur de plaire à l'avocat, surtout quand le haut magistrat y a adjoint l'exigence que tous les avocats du prévenu soient présents à ce procès : "Qu'est-ce que cela veut dire? Même un seul avocat suffit, c'est ce que dit la loi. Pourquoi tenir à ce que Mes Moubembé et François Meyé soient présents obligatoirement ? Donc, si l'un d'eux est absent, rien ne se fera ?". Landry Washington est poursuivi pour

"incitation à la révolte contre les autorités de l'État, trouble à la paix publique et outrage envers le chef de l'État". En détention préventive à "Sans-famille" depuis août 2016, son jugement a eu lieu le 5 avril 2019. À cette occasion, il avait écopé d'une condamnation avec sursis. Mais le parquet avait interjeté appel de ce verdict. D'où son maintien en prison.

La tribune de la victime Humiliée par sa belle-famille après le décès de son époux

VEUVE J.Z.Z. vit dans la tourmente depuis que son époux, C.Z. Z., ancien cadre à l'Asecna, est décédé des suites d'un accident vasculaire cérébral (AVC). Sa belle-famille tente de la spolier en lui arrachant tous les biens qu'elle a bâtis avec son époux durant plusieurs années de vie commune. Mariée depuis 5 ans avec son défunt époux, veuve J.Z.Z. explique le calvaire qu'elle endure depuis que son mari était encore agonisant sur le lit de l'hôpital : "Ses parents m'ont clairement dit que si leur frère meurt, je ne bénéficierai de rien du tout ".

Lorsque C.Z.Z. décède, ses parents décident d'organiser les obsèques chez son aîné au PK 11, sans le consentement de la veuve. Cette dernière a dit s'être opposée à cette idée. "J'estime que mon époux a un domicile, et il doit être exposé chez lui. Ils ont fait à leur tête. Nous avons ainsi divisé les lieux de recueillement. Ses parents se recueillaient au PK 11, et les miens à Akanda. Même les démarches administratives ont été initiées à mon insu. Alors que je souhaitais que mon mari soit inhumé à notre terrain, sur la Nationale 1, ses parents ont décidé d'amener le corps à Koula-Moutou. Me demandant même de ne pas m'y rendre, au risque de me voir tabassée.

Je suis quand même arrivée avec ma famille. Là-bas, j'ai subi toutes les humiliations. Je n'ai jamais pu approcher la maison funèbre où la dépouille était exposée. Je n'ai plus jamais vu son corps, depuis Libreville jusqu'à l'enterrement à Koula-Moutou ", précise-t-elle.

Une fois revenue à Libreville, elle saisit un huissier de justice pour que les choses soient faites de manière légale. "Mais j'étais surprise de voir débarquer chez moi, avec des bagages, les sept enfants de mon mari, accompagnés d'un pseudo-huissier de justice et de mon petit beau-frère, exprimant le besoin de venir vivre dans ma maison. Avant que je ne puisse même m'exprimer, ils ont commencé à tout casser de l'intérieur", poursuit-elle.

J.Z.Z a saisi la justice et compte sur elle pour que la loi soit dite. Elle s'est aussi orientée vers les associations de défense des droits de la veuve, d'où elle espère trouver réconfort et appui, afin d'être rétablie dans ses droits et vivre en paix.

Abel EYEGHE EKORE